

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

---

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 31 JANVIER 2020

### COMPTE RENDU

---

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil départemental, par délibération en date du 29 septembre 2017, la Commission Permanente du Conseil départemental s'est réunie le 31 janvier 2020 à dix heures trente à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

#### Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE.

#### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Ghyslaine PRADEL à M. Bernard DELCROS, M. Gérard SALAT à Mme Christiane MEYRONEINC.

Les décisions suivantes ont été prises :

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

**GARANTIE D'EMPRUNT PRÉSENTÉE PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CANTAL – 1 100 443 € – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE EMMAÛS, LOGEMENT ACCOMPAGNÉ ET HÉBERGEMENT D'URGENCE, CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS À AURILLAC -**

- Attribution d'une garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 100 443 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de prêt n° 102006, constitué d'une ligne de prêt pour la construction de dix-huit logements à Aurillac.

La garantie de la Collectivité à hauteur de 50%, est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- Adoption de la convention à intervenir entre l'Office Public de l'Habitat du Cantal et le Département pour le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Office Public de l'Habitat du Cantal.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour la signer.

#### **MARCHÉS PUBLICS FORMALISÉS -**

- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer le marché passé en Commissions d'Appel d'Offres du 21 janvier 2020, ainsi que six avenants aux marchés de transports scolaires pour modification de l'article 6 du CCAP comme suit : « aucune retenue de garantie ne sera appliquée pour la durée de l'accord-cadre ».

#### **MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE -**

- La Commission Permanente prend acte des marchés passés aux Commissions MAPA des 10 décembre 2019 et 21 janvier 2020.

#### **ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX -**

- La Commission Permanente donne un accord de principe pour l'attribution de mandats spéciaux aux élus qui participeront au Salon International de l'Agriculture à Paris qui se tient du samedi 22 février au dimanche 1<sup>er</sup> mars 2020. Les frais occasionnés lors de ce mandat spécial sont pris en charge forfaitairement par le Conseil départemental sur présentation des justificatifs, en application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat et de l'article L.3123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ***JEUNESSE***

#### **CONTRAT SPORT CANTAL : LABELLISATION TERRE DE JEUX 2024 -**

- Validation du dépôt de candidature du Département auprès du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) au titre du label Terre de Jeux 2024.
- Adoption de la convention à intervenir avec le COJO.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention.

#### **CONTRAT SPORT CANTAL : APPEL À PROJETS 2020 ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE -**

- Adoption du cahier des charges de l'appel à projets autour du développement des Activités de pleine nature pour 2020.

#### **CONTRAT SPORT CANTAL : DÉPLACEMENT EN COMPÉTITION RÉGIONALE COMPLÉMENT – BOURSES AUX SPORTIFS ESPOIRS -**

- Attribution de deux subventions comme suit : 2 000 € à un club de foot au titre des déplacements en compétition régionale pour la saison 2019-2020 et 300 € à un sportif au titre de son statut de haut niveau inscrit sur la liste officielle du Ministère des Sports en catégorie Espoir.

#### **DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA DRAC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DANS LE CADRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACTION CULTURELLE -**

- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour effectuer auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes des demandes de subventions pour les actions suivantes : Accueil d'artistes musicaux : « Accords sensibles » ; Résidence de création chorégraphique ; Salon départemental du livre et de l'illustration jeunesse ; Jours de danse(s) ; Projets fédérateurs départementaux « Espaces imaginaires pour l'œil et l'oreille » pour le projet musique/arts plastiques et « Danse à l'école - Ainsi danses » pour le projet danse ; Projet départemental petite enfance « Sur le fil ».

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ADF ET LE DÉPARTEMENT DU CANTAL EN MATIÈRE CULTURELLE -**

- Validation de la convention financière de partenariat entre l'Assemblée des Départements de France et le Département du Cantal pour le festival de musiques actuelles Hibernarock pour les années 2020 et 2021.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL ET LA COMMUNE D'AURILLAC DANS LE CADRE DU SDDEPA -**

- Validation de la convention de partenariat entre la Commune d'Aurillac et le Département du Cantal dans le cadre du Schéma départemental de développement des enseignements et des pratiques amateurs (SDDEPA) pour l'organisation des évaluations de fin de cycles chorégraphiques du Conservatoire de musique et de danse.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention.

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE HÉLITAS ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA VILLE D'AURILLAC -**

- Validation des termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit de l'Espace Héлитas entre le Département et la Ville d'Aurillac dans le cadre de l'événement départemental annuel « Jours de danse(s) 2020 ».
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention.

**CONTRAT TYPE POUR LA LOCATION D'EXPOSITIONS -**

- Validation du contrat type de location d'expositions à intervenir entre le Département du Cantal et les prestataires et artistes.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer les contrats de location avec les différents prestataires ou artistes.

***EMPLOI*****MODIFICATION DE LA DEMANDE D'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE SUBVENTION GLOBALE FSE 2018-2020 -**

- Adoption du projet, des dispositifs et du plan de financement pour la demande d'avenant n° 1 à la convention subvention globale FSE N°201700014, qui annule et remplace la délibération n° 19CP07-14 de la Commission Permanente du 25 octobre 2019.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour déposer auprès du Préfet de Région, via MaDémarcheFSE, un dossier de demande de subvention globale de crédits FSE : pour une période de programmation et d'exécution des opérations comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2021 ; pour l'accompagnement de 800 participants inactifs et 700 participants chômeurs ; pour un montant total de crédits FSE sollicité de 1 675 000 euros : Dispositif « Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne » : 775 000 euros ; Dispositif « Mise en situation de travail des personnes éloignées de l'emploi au sein des ateliers-chantiers d'insertion » : 200 000 euros ; Dispositif « Mise en situation de travail des personnes éloignées de l'emploi au sein des SIAE » : 375 000 euros ; Dispositif « Mobilisation des employeurs dans la politique d'insertion » : 25 000 euros ; Dispositif « Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire » : 300 000 euros.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer tout document afférent à la demande et à l'exécution de la subvention globale FSE.

### **ETAT D'AVANCEMENT 2019 DES SUBVENTIONS GLOBALES FSE -**

- La Commission Permanente prend acte de l'état d'avancement de la convention de subvention globale élargie FSE 2014-2017 : 32 opérations programmées sur l'ensemble de la période de subvention globale 2014-2017 ; 1595 personnes accompagnées au sein d'opérations cofinancées FSE dont 831 chômeurs (92 % de réalisation) et 459 inactifs (78 % de réalisation) ; 2 002 865,64 € de crédits FSE programmés (119 % de la subvention globale) ; 1 331 867,48 € de crédits FSE payés (79 % de la subvention globale) ; 1 331 867,48 € de crédits FSE certifiés (79 % de la subvention globale) ; 357 179,59 € de report de crédits FSE de la convention FSE 2014-2017 sur la convention FSE 2018-2020.
- La Commission Permanente prend acte du bilan de mise en œuvre de la subvention globale élargie FSE 2018-2020 pour l'année 2019 : 10 opérations programmées en 2019 pour un montant de 303 843,30 € (30 % de la subvention globale) ; 4 opérations déprogrammées en 2019 concernant pour une moitié des opérations 2018 et pour l'autre moitié des opérations 2019 pour motif de sous-réalisation importante ; 7 opérations ayant fait l'objet d'une visite sur place (14 % d'avis de conformité et 86 % d'avis de conformité sous réserve de mise en place de mesures correctives) ; 10 opérations contrôlées en 2019 sur des opérations programmées en 2018 pour un montant de 205 878,56 €.
- La Commission Permanente prend acte de l'état d'avancement de la convention de subvention globale élargie FSE 2018-2020 : 20 opérations programmées sur l'ensemble de la période de subvention globale 2018-2020 ; 4 opérations déprogrammées sur l'ensemble de la période de subvention globale 2018-2020 ; 324 chômeurs (54 % de réalisation) et 495 inactifs (81 % de réalisation) accompagnés au sein d'opérations cofinancées FSE ; 752 780,15 € de crédits FSE programmés (75 % de la subvention globale) ; 205 878,56 € de crédits FSE payés (20 % de la subvention globale).

### **DEMANDE DE SUBVENTION FSE POUR L'OPÉRATION : ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE SUIVI DES USAGERS DE LA DIRECTION ACTION SOCIALE EMPLOI INSERTION ET DE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION -**

- Approbation du projet intitulé « Acquisition d'un logiciel de suivi des usagers de la Direction Action Sociale Emploi Insertion et de pilotage de la politique départementale d'insertion ».
- Approbation du plan de financement du projet avec un coût total d'opération de 300 000 € et un concours FSE de 300 000 €.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour solliciter le Fonds Social Européen et signer tout document afférent au suivi de ce projet.

### **DEMANDE DE SUBVENTION FSE POUR L'OPÉRATION : RENOUVELLEMENT DU PDI-PTI -**

- Approbation du projet intitulé « Renouveau PDI-PTI » avec le recrutement d'un agent pour piloter la démarche de concertation, rédiger les documents stratégiques, créer les outils de pilotage et de mise en œuvre de la politique départementale d'insertion et le recours à un prestataire pour la réalisation d'un diagnostic territorial de l'offre d'insertion, la formalisation de parcours d'insertion et la rédaction des différents supports.
- Approbation du plan de financement du projet avec un coût total d'opération de 90 000 € et un concours FSE de 90 000 €.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour solliciter le Fonds Social Européen et signer tout document afférent au suivi de ce projet.

### **AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL ET LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU CANTAL - ANNÉE 2020 -**

- Adoption du projet d'avenant n° 3 à la convention de partenariat établie entre le Conseil départemental et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal pour l'année 2020.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer ledit avenant.
- Attribution d'une subvention de 24 000 € pour l'année 2020 à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal.

**AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL ET L'ASSOCIATION FRANCE ACTIVE AUVERGNE - ANNÉE 2020 -**

- Adoption de l'avenant n° 3 à la convention de partenariat établie entre le Conseil départemental et l'association France Active Auvergne pour l'année 2020.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer ledit avenant.
- Attribution d'une subvention de 50 000 € pour l'année 2020 à France Active Auvergne.

**CONVENTION RELATIVE À L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA CONFIE AU PRIR FORUM RÉFUGIÉS COSI -**

- Adoption de la convention relative à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa confiés au PRIR Forum Réfugiés Cosi.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer ladite convention.

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE AUX CONTRATS UNIQUES D'INSERTION POUR L'ANNÉE 2020 -**

- Adoption de la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux contrats uniques d'insertion pour l'année 2020.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer ladite convention.

**PROTOCOLE POUR L'ÉVALUATION DES RESSOURCES, DES BESOINS ET LA GESTION PROSPECTIVE DE L'EAU POUR LES USAGES AGRICOLES -**

- Adoption du protocole relatif à l'évaluation des ressources, des besoins et la gestion prospective de l'eau pour les usages agricoles.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer ledit protocole et tout acte s'y rapportant.

**SOUTIEN À LA LUTTE CONTRE LA PRÉDATION -**

- Attribution d'une subvention d'un montant de 2 296 € à un bénéficiaire pour la mise en place d'un parc électrifié. Cette subvention a été calculée au taux de 80 % sur la base d'une dépense subventionnable de 2 870 € HT.

**APPUI AUX SERVICES DE REMPLACEMENT -**

- Attribution d'une subvention d'un montant de 3 487,50 € au Service de Remplacement Cantal correspondant à 25 jours de prise en charge d'agents de remplacement suite au décès de deux chefs d'exploitation.

**CONVENTION RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE AU FONCTIONNEMENT À CANTAL DESTINATION POUR L'EXERCICE 2020 -**

- Adoption de la convention relative à l'attribution par le Conseil départemental du Cantal d'une subvention d'un montant de 800 000 € à Cantal Destination pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2020, dont le budget global prévisionnel est de 958 000 € HT.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer ladite convention.

**CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA PERMANENCE DES SOINS – STATION DU LIORAN – SAISON HIVERNALE 2019-2020 -**

- Adoption de la convention relative au financement de la permanence de soins à la Station du Lioran pour la saison hivernale 2019-2020.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer ladite convention.

## **OUVERTURE**

### **GROSSES RÉPARATIONS DE CHAUSSÉES - PROGRAMME 2020 -**

- Adoption du programme des grosses réparations de chaussées pour un montant de 1 500 000 €.

### **RENFORCEMENT DE CHAUSSÉES SUR LE RÉSEAU STRUCTURANT - PROGRAMME 2020 -**

- Adoption du programme de renforcement de chaussées du réseau structurant pour un montant de 1 950 000 €.

### **PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2020 DES INTERVENTIONS EN TRAVERSES D'AGGLOMÉRATION -**

- Adoption de la liste des opérations envisagées pour l'exécution en 2020 du programme d'investissement en traverses d'agglomération pour un montant de 800 000 €.

### **SERVICE HIVERNAL – ECHANGE DE PRESTATION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-DE-CARLAT – CONVENTIONNEMENT -**

- Adoption de la nouvelle convention d'échanges de prestations entre le Conseil départemental et la Commune de Saint-Etienne-de-Carlat dans le cadre du Service hivernal en lieu et place de celle adoptée par délibération n° 19CP07-20 de la Commission Permanente du 25 octobre 2019.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention.

### **ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 20 – AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES PLACETTES – COMMUNE DE SAINT-MAMET -**

- Prise en considération des travaux d'aménagement sur la RD n° 20 de la rue des Placettes en traverse du bourg de Saint-Mamet, pour une participation financière estimée à 2 196,88 €.
- Adoption de la convention avec la Commune de Saint-Mamet, fixant par ailleurs les conditions d'intervention financière du Département.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention.

### **ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 22 – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À TITRE GRATUIT POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG DE SAIGNES – COMMUNE DE SAIGNES -**

- Adoption de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à titre gratuit pour l'aménagement de la traverse du bourg de Saignes RD n° 22 ajustant les modalités financières de réalisation de l'opération d'un montant de 101 838 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer ledit avenant n° 1.

### **ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 48 – AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG DE NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE – COMMUNE DE NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE -**

- Prise en considération des travaux d'aménagement sur la RD n° 48 en traverse du bourg de Neuvéglise-sur-Truyère pour une participation financière estimée à 61 945 €.
- Adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à titre gratuit, à conclure avec la Commune de Neuvéglise-sur-Truyère, fixant les modalités techniques et administratives de réalisation des travaux.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention.

**ROUTES DÉPARTEMENTALES N° 33 ET N° 233 - AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG DE PARLAN – COMMUNE DE PARLAN -**

- Prise en considération des travaux d'aménagement sur les RD n° 33 et 233, en traverse du bourg de Parlan pour un montant estimé à 17 067 €.
- Adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à titre gratuit, à conclure avec la Commune de Parlan, fixant les modalités techniques et administratives de réalisation des travaux.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention.

**ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 120 - AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG DE SAINT-PAUL-DES-LANDES – COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES -**

- Prise en considération des travaux d'aménagement sur la RD n° 120, entrée côté Aurillac en traverse du bourg de Saint-Paul-des-Landes, pour un montant estimé à 111 585 €.
- Adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à titre gratuit, à conclure avec la Commune de Saint-Paul-des-Landes, fixant les modalités techniques et administratives de réalisation des travaux.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention.

**ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 253 – AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA PAIX – COMMUNE D'YTRAC -**

- Prise en considération des travaux d'aménagement sur la RD n° 253 de l'aménagement de la rue de la Paix en traverse du bourg d'Ytrac, pour un montant estimé à 36 429 €.
- Adoption de la convention avec la Commune d'Ytrac fixant par ailleurs les conditions d'intervention financière du Département.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention.

**AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 13 - CESSION DE PARCELLES AU PROFIT D'UN TIERS -**

- Avis favorable à la modification de la délibération de la Commission Permanente n° 08CP08-45 du 19 septembre 2008 en autorisant la finalisation de ce dossier par établissement d'une vente sous la forme administrative et non par acte notarié. L'ensemble des autres mentions relatives aux conditions de la vente mentionnées dans la délibération susvisée demeurent inchangées. Le montant de la vente s'élève à 457,15 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour établir et signer l'acte authentique en la forme administrative correspondants.
- Autorisation est donnée aux Vice-Présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions et de vente de biens meubles et immeubles à représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer l'acte à intervenir dans cette affaire

**TRANSFERT DE DOMANIALITÉ D'UN DÉLAISSÉ DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 56 – COMMUNE DE SAINTE-MARIE -**

- Avis favorable au transfert de domanialité du délaissé de route départementale n° 56 dans le domaine public de la Commune de Sainte-Marie, suivant le plan transmis.

**TRANSFERT DE DOMANIALITÉ D'UN DÉLAISSÉ DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 117 AU PROFIT DE LA COMMUNE DE GIOU-DE-MAMOU -**

- Avis favorable au transfert de domanialité du délaissé de route départementale n° 117 dans le domaine public de la Commune de Giou-de-Mamou, suivant le plan transmis.

**AMÉNAGEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES – ACQUISITIONS DE TERRAINS NÉCESSAIRES – PAS DE D.U.P. (ARTICLE 1042) -**

- Acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement des RD n°26, n°49, n°680, n°39, n°25 et n°922, sur les Communes respectives de Neussargues-en-Pinatelle, Saint-Hippolyte, Lavigerie, Allanche et Pradiers, Cassaniouze et Sénezergues, Jaleyrac sans D.U.P. (article 1042 du Code Général des Impôts). L'engagement financier du Département est de 2 261,62 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer les actes liés à ces acquisitions.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts

**AMÉNAGEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES – ACQUISITIONS DE TERRAINS NÉCESSAIRES – PAS DE D.U.P. (ARTICLE 1042) -**

- Acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement des routes départementales sur les Communes de St-Martin-Valmeroux RD n° 37 et 922, Saint-Hippolyte RD n° 49 et Anterrieux RD n° 13 et 989, selon les modalités et conditions arrêtées, sans D.U.P. (article 1042 du Code Général des Impôts). L'engagement financier du Département est de 14 212,75 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour établir et signer les actes authentiques en la forme administrative correspondants.
- Autorisation est donnée aux Vice-Présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisition ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer l'acte à intervenir dans ces affaires.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts

**AMÉNAGEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES – ACQUISITIONS DE TERRAINS NÉCESSAIRES – INDEMNISATION DE FERMIERS -**

- Indemnisation d'exploitants agricoles pour l'acquisition de parcelles nécessaires à l'aménagement de la RD n° 39, n° 49 et n° 25 sur les Communes respectives de Pradiers, Saint-Hippolyte, Cassaniouze et Sénezergues. Les indemnités accordées, d'un montant global de 1 133,25 €, sont fixées, selon les modalités et conditions arrêtées.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président ou son délégué pour signer la convention d'indemnisation à intervenir dans ces affaires.

***SOLIDARITÉ SOCIALE***

**AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET À LA PROFESSIONNALISATION DES RELAIS PETITE ENFANCE : DEMANDE DE SUBVENTION DU RELAIS PETITE ENFANCE LES P'TITS LOU -**

- Attribution d'une subvention d'un montant de 243,80 € au Relais Petite Enfance géré par l'association « Les P'tits Lou » sur le territoire des Communes d'Ayrens, Ytrac, Saint-Paul-des-Landes, Sansac-de-Marmiesse et Lacapelle-Viescamp, pour renouveler partiellement son équipement destiné à l'animation des activités d'éveil.



## **SOLIDARITÉ TERRITORIALE**

### **CONVENTION CADRE 2020-2023 CONSEIL DÉPARTEMENTAL - EDF POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL -**

- Adoption du projet de convention cadre de partenariat pour le développement territorial entre le Conseil départemental du Cantal et EDF pour la période 2020-2022.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer ladite convention et effectuer toutes les démarches liées à la mise en œuvre de celle-ci.

### **FONDS CANTAL INNOVATION : LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS « LE CANTAL : UN TERRITOIRE ORGANISÉ POUR LA PRATIQUE DU VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE » -**

- Adoption du cahier des charges de l'appel à projets « Un territoire organisé pour la pratique du vélo à assistance électrique ».

### **GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE ET POSE DE BORNES DE RECHARGE DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, DE BORNES DE RÉPARATION DE VÉLOS ET DE RACKS À VÉLOS POUR DÉVELOPPER LA PRATIQUE DU VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE DANS LE CANTAL -**

- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour se prononcer en faveur de l'adhésion au groupement de commandes constitué en vue de la passation d'un marché relatif à la fourniture et pose de bornes de recharge de VAE, de bornes de réparation de vélos et de racks à vélos pour développer la pratique du VAE dans le Cantal.
- La Commission Permanente valide que le Conseil départemental du Cantal soit coordonnateur dudit groupement.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer la convention constitutive du groupement.

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DU BÉNÉVOLAT -**

- Attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € pour l'année 2020 à l'Association fondatrice de Gestion de la Maison Départementale du Bénévolat, conformément à l'Article 9 des statuts de ladite association, sous réserve de l'engagement effectif des dépenses correspondantes. Le montant de cette subvention pourra être revu en fonction de la réalité des charges assumées par l'Association et des décisions qui pourront être prises concernant les conditions d'occupation et d'utilisation de la Maison Départementale du Bénévolat.

### **CONVENTIONS ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET L'ASSOCIATION STADE AURILLACOIS CANTAL AUVERGNE ET SASP STADE AURILLACOIS CANTAL AUVERGNE - SAISON 2019-2020 -**

- Adoption des conventions de partenariat établies au titre de la saison 2019-2020 entre le Conseil départemental et l'Association Stade Aurillacois Cantal Auvergne, et entre le Conseil départemental et la SASP Stade Aurillacois Cantal Auvergne.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer lesdites conventions.
- Attribution des subventions suivantes : 30 000 € à l'Association Stade Aurillacois Cantal Auvergne et 132 000 € à la SASP Stade Aurillacois Cantal Auvergne.

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2020-2023 AVEC L'ASSOCIATION ECLAT -**

- Adoption la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2021-2022-2023 liant l'Association Eclat, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public, à l'Etat, à la Région, à la CABA, à la Ville d'Aurillac et au Département du Cantal.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention.
- Attribution d'une subvention d'un montant global de 90 000 € à l'Association Eclat, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public répartie comme suit : 80 000 € pour l'organisation du Festival International de Théâtre de Rue et 10 000 € pour soutenir les missions du Centre de création artistique « Le Parapluie ».

**FONDS CANTAL ANIMATION -**

- Attribution de subventions dans onze cantons pour un montant total de 32 850 € dans le cadre du dispositif d'aides Fonds Cantal Animation.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS -**

- Attribution de six subventions pour un montant total de 5 350 € dans le cadre du soutien à des associations ou organismes divers pour l'organisation de manifestations.

**ESPACES NATURELS SENSIBLES – AVENANT N° 1 AU CONTRAT ENS PAS DE CÈRE -**

- Adoption de l'avenant n° 1 au Contrat ENS du Pas de Cère 2018-2022 avec la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès et le nouveau programme d'actions, pour un coût global de 80 030,80 € et une participation du Conseil départementale de 28 262 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention.

**ESPACES NATURELS SENSIBLES – CONTRAT DES ZONES HUMIDES DU BASSIN DE SAINT-PAUL-DES-LANDES -**

- Adoption du contrat ENS avec le SIVU Auze ouest Cantal, porteur de projet du site.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ledit contrat.
- Adoption du nouveau Schéma directeur de gestion des Zones humides du bassin de Saint-Paul-des-Landes pour la période 2020-2024, pour un coût global de 156 600 € et une participation du Conseil départemental de 46 360 €.

**APPEL À PROJETS CANTAL'ENS 2019-2020 -**

- Attribution de dix subventions pour un montant global de 11 214 € aux collèges sélectionnés pour le soutien à la réalisation des projets pédagogiques retenus dans le cadre de l'appel à projets Cantal'ENS.

**CONTRATS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU SYTEC ET DU BASSIN D'AURILLAC, CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS ET CHATAIGNERAIE CANTALIENNE -**

- Adoption des deux contrats de Transition Ecologique du SYTEC et du Bassin d'Aurillac, Cère et Goul en Carladès et Chataigneraie Cantalienne.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer lesdits contrats.

**AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE LA COMMUNE DE SANSAC-DE-MARMIESSE – CONVENTIONS DANS LE CADRE DE LA BOURSE D'ÉCHANGE D'ARBRES -**

- Validation des modèles de conventions relatives aux modalités de mise en œuvre de la bourse d'échange d'arbres.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer les conventions avec chacun des propriétaires déficitaires ou excédentaires en arbres.

**TERRITORIALISATION DES SERVICES****RÉHABILITATION DU PÔLE UNIVERSITAIRE SIMONE VEIL AURILLAC – PLAN DE FINANCEMENT -**

- Adoption du plan de financement (TTC) prévisionnel de l'opération de réhabilitation du site universitaire Simone VEIL.

	COOUT TOTAL	CPER état	CPER région	FEDER	Autofinancement
thermique	3 500k€	350k€	583k€	1 867k€	700k€
chaudiere	200k€	20k€	33k€		147k€
crous	600k€	60k€	100k€		440k€
accessibilité	200k€	20k€	33k€		147k€
	4 500k€	450k€	750k€	1 867k€	1 433k€

**SERVICE CYBERCANTAL****CONVENTION FRANCE SERVICES POUR LES DEUX BUS CYBERCANTAL – LE BUS DÉPARTEMENTAL -**

- Adoption de la convention départementale « France Services ».
- Autorisation est donnée à M. le Président du Conseil départemental pour signer ladite convention et tout document y afférent.
- Autorisation est donnée à M. le Président pour déposer toutes demandes de financement afférentes à cette convention.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

*Date de publication le : 5 février 2020*

*Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.*